

Décision n° 396/2024
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame RAFFIN Clara en tant qu'agent d'entretien du 7 au 15 septembre 2024,
- Madame BÉLIS Maelyne en tant que serveuse en restauration du 9 au 15 septembre 2024,
- Monsieur ARTINS Johna en tant que surveillant de baignade du 7 au 14 septembre 2024,
- Madame LUNEL Audrey en tant que surveillante de baignade du 7 au 15 septembre 2024,
- Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade le 8 septembre 2024,
- Monsieur PETIT Nicolas en tant que surveillant de baignade du 14 au 23 septembre 2024,
- Madame AIMARD Faustine en tant que surveillante de baignade du 17 septembre 2024 au 15 juin 2025,
- Madame TÉKIAN Anne-Sophie en tant qu'esthéticienne du 16 septembre 2024 au 15 mars 2025,

Fait à Jonzac,

Le 06 SEP. 2024

Le Président
Claude BELOT**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC CedexPour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**